

États financiers du

FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE LEITH WHEELER

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints du Fonds de marché monétaire Leith Wheeler (le « Fonds ») ont été préparés par le gestionnaire, Conseillers en placements Leith Wheeler Ltée. Le gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers du Fonds et de l'établissement de contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière.

Le conseil d'administration du gestionnaire est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers ainsi que de la surveillance de la façon dont le gestionnaire s'acquitte de sa responsabilité quant à la présentation de l'information financière. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers ci-joints du Fonds.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'auditeurs externes du Fonds, a été nommé par le gestionnaire. Ainsi qu'il est expliqué dans son rapport de l'auditeur, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. a effectué l'audit des états financiers selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir exprimer aux porteurs de parts une opinion sur les états financiers.

Conseillers en placements Leith Wheeler Ltée

« James F. Gilliland »

Président et chef de la direction

« Cecilia Wong »

Chef des finances

Le 28 mars 2025



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
B.P. 10426 777 Dunsmuir Street
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1K3
Canada
Téléphone 604-691-3000
Télécopieur 604-691-3031

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts du Fonds de marché monétaire Leith Wheeler

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds de marché monétaire Leith Wheeler (le « Fonds »), qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au gestionnaire. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Page 4

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du gestionnaire;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N. C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Vancouver, Canada
Le 28 mars 2025

FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE LEITH WHEELER

États de la situation financière

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

31 décembre 2024 et 2023

	Note	2024	2023
Actifs			
Trésorerie		160 \$	- \$
Souscriptions à recevoir		972	5 875
Placements à la juste valeur		275 980	297 280
		277 112	303 155
Passifs			
Découvert bancaire		-	394
Frais de gestion à payer		1	-
Frais d'administration à payer		5	6
Distribution à payer		91	107
Rachats à payer		336	1 265
		433	1 772
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			
		276 679 \$	301 383 \$
Constitué de ce qui suit :			
Série A		275 623 \$	300 764 \$
Série F*		1 056	619
		276 679 \$	301 383 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part :			
Série A		10,00 \$	10,00 \$
Série F*		10,00	10,00

* En date du 18 octobre 2023, les parts de série B ont changé de désignation et sont devenues des parts de série F.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration de
Conseillers en placements Leith Wheeler Ltée,
en sa qualité de gestionnaire.

« *James F. Gilliland* » Administrateur « *Jonathon D. Palfrey* » Administrateur

FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE LEITH WHEELER

États du résultat global
(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

	Note	2024	2023
Produits :			
Revenus d'intérêts à des fins de distribution		12 982 \$	12 277 \$
Charges :			
Frais de gestion	1	3	64
Frais d'administration	1	55	10
Commissions et coûts d'opérations		1	2
TPS/TVH		4	8
Frais liés au comité d'examen indépendant		-	2
Total des charges d'exploitation		63	86
Distributions sur les frais de gestion	1	-	(1)
Charges ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire		-	(2)
Charges d'exploitation nettes		63	83
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables découlant de l'exploitation, à l'exclusion des distributions		12 919	12 194
Distributions aux porteurs de parts rachetables			
Provenant du revenu de placement net		(12 918)	(12 193)
Distributions sur les frais de gestion	1	-	(1)
		(12 918)	(12 194)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables découlant de l'exploitation		1 \$	- \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables découlant de l'exploitation :			
Série A		1 \$	- \$
Série F*		-	-
		1 \$	- \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part découlant de l'exploitation (à l'exclusion des distributions) :			
Série A		0,47 \$	0,48 \$
Série F*		0,40	0,04

* En date du 18 octobre 2023, les parts de série B ont changé de désignation et sont devenues des parts de série F.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE LEITH WHEELER

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Série A	2024		2023	
Solde à l'ouverture de l'exercice	300 764	\$	200 798	\$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables découlant de l'exploitation	1		-	
Transactions visant des parts rachetables				
Émission de parts rachetables	755 186		560 775	
Réinvestissement des distributions	12 355		11 332	
Rachat de parts rachetables	(792 683)		(472 141)	
Augmentation (diminution) nette provenant des transactions visant des parts rachetables	(25 142)		99 966	
Solde à la clôture de l'exercice	275 623	\$	300 764	\$
Série F*	2024		2023	
Solde à l'ouverture de l'exercice	619	\$	26 867	\$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables découlant de l'exploitation	-		-	
Transactions visant des parts rachetables				
Émission de parts rachetables	2 095		4 645	
Réinvestissement des distributions	31		406	
Rachat de parts rachetables	(1 689)		(31 299)	
Augmentation (diminution) nette provenant des transactions visant des parts rachetables	437		(26 248)	
Solde à la clôture de l'exercice	1 056	\$	619	\$

* En date du 18 octobre 2023, les parts de série B ont changé de désignation et sont devenues des parts de série F.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE LEITH WHEELER

Tableaux des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables découlant de l'exploitation	1 \$	- \$
Ajustements pour :		
Revenus d'intérêts à des fins de distribution	(12 982)	(12 277)
Distributions hors trésorerie	12 370	11 845
Frais de gestion à payer	1	(3)
Frais d'administration à payer	(1)	6
Produit de la vente de placements	1 657 257	1 138 670
Acquisition de placements	(1 637 588)	(1 205 734)
Intérêts reçus	14 613	9 821
	33 671	(57 672)
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	756 352	559 545
Paievements au rachat de parts rachetables	(789 469)	(502 632)
	(33 117)	56 913
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	554	(759)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	(394)	365
Trésorerie à la clôture de l'exercice	160 \$	(394) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE LEITH WHEELER

Inventaire du portefeuille
(en milliers de dollars)

31 décembre 2024

Titre	Taux de coupon %	Échéance	Valeur nominale	Juste valeur	% de l'actif net
BILLETS À COURT TERME					
Bons du Trésor					
Gouvernement du Canada	3,270	17 janv. 2025	2 500 \$	2 495 \$	
Gouvernement du Canada	3,370	7 janv. 2025	2 365	2 359	
Gouvernement du Canada	3,840	4 mars 2025	2 000	1 965	
Gouvernement du Canada	3,530	24 janv. 2025	6 650	6 597	
Gouvernement du Canada	2,280	15 janv. 2025	3 100	3 081	
Gouvernement du Canada	3,040	16 juill. 2025	7 900	7 768	
Gouvernement du Canada	2,040	12 févr. 2025	4 150	4 095	
Gouvernement du Canada	2,600	3 janv. 2025	27 975	27 540	
Province de l'Alberta	3,010	30 janv. 2025	700		
Province de l'Alberta	3,890	27 févr. 2025	10 000	9 823	
Province de l'Alberta	3,840	27 mars 2025	10 000	9 797	
Province de l'Alberta	3,630	24 avril 2025	18 900	18 514	
Province de l'Alberta	3,120	18 juin 2025	650	640	
Province de l'Alberta	3,280	12 mars 2025	800	791	
Province de l'Alberta	3,490	15 janv. 2025	1 385	1 380	
Province de la Colombie-Britannique	3,280	7 févr. 2025	10 000	9 947	
Province de la Colombie-Britannique	3,470	8 juill. 2025	6 500	6 362	
Province de la Nouvelle-Écosse	2,890	2 janv. 2025	9 665	9 644	
Province de l'Ontario	3,630	2 janv. 2025	1 299	1 294	
Province de l'Ontario	3,230	13 janv. 2025	6 000	5 983	
Province de l'Ontario	3,490	23 janv. 2025	3 175	3 160	
Province de l'Ontario	3,270	6 mars 2025	2 052	2 036	
Province de l'Île-du-Prince-Édouard	3,470	21 janv. 2025	1 350	1 344	
Province de l'Île-du-Prince-Édouard	3,570	4 févr. 2025	10 251	10 180	
Province de l'Île-du-Prince-Édouard	3,280	4 mars 2025	1 000	993	
Province de la Saskatchewan	3,280	21 janv. 2025	1 048	1 044	
Province de la Saskatchewan	3,230	4 févr. 2025	4 200	4 182	
Province de Québec	3,660	23 avril 2025	4 000	3 918	
Province de Québec	2,940	22 janv. 2025	3 300	3 278	
Province de Québec	3,480	5 févr. 2025	1 060	1 054	
Province de Québec	3,750	12 mars 2025	5 200	5 112	
Province de Québec	3,590	27 mai 2025	3 000	2 928	
				169 997	61,4
Billets à escompte					
Banner Trust	3,810	14 févr. 2025	2 800	2 774	
Banner Trust	3,460	5 juin 2025	2 000	1 967	
Central Parent Inc./CDK Global Inc.	4,080	27 févr. 2025	3 000	2 942	
Enbridge Inc.	4,060	2 janv. 2025	3 050	3 039	
Enbridge Inc.	3,830	14 janv. 2025	2 000	1 996	
Enbridge Inc.	3,690	23 janv. 2025	100	100	
Banque Équitable	4,160	25 févr. 2025	5 000	4 900	
FortisBC Energy Inc.	3,690	4 févr. 2025	1 000	993	
FortisBC Energy Inc.	3,260	11 mars 2025	2 750	2 728	
Honda Canada Finance Inc.	3,260	19 févr. 2025	1 700	1 689	
Honda Canada Finance Inc.	3,400	6 janv. 2025	1 000	998	
Honda Canada Finance Inc.	3,730	15 janv. 2025	1 250	1 245	
Honda Canada Finance Inc.	3,720	16 janv. 2025	2 000	1 988	
Hydro One Inc.	3,530	11 févr. 2025	4 900	4 860	
King St Funding	3,820	6 janv. 2025	5 100	5 079	

FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE LEITH WHEELER

Inventaire du portefeuille
(en milliers de dollars)

31 décembre 2024

Titre	Taux de coupon %	Échéance	Valeur nominale	Juste valeur	% de l'actif net
BILLETS À COURT TERME (suite)					
Billets à escompte (suite) :					
Conseil d'administration de Manitoba Hydro	3,420	2 janv. 2025	2 370 \$	2 365 \$	
Banque Manuvie du Canada	4,060	4 mars 2025	5 000	4 901	
Merit Trust	3,440	12 févr. 2025	4 000	3 977	
Merit Trust	3,460	12 mars 2025	5 000	4 965	
Merit Trust	3,460	13 mai 2025	510	503	
Banque Nationale du Canada	0,750	3 janv. 2025	2 950	2 949	
Banque Nationale du Canada	3,320	2 juin 2025	5 000	4 920	
Banque Nationale du Canada	3,310	3 juin 2025	1 500	1 476	
Prime Trust	3,410	22 janv. 2025	3 225	3 213	
Prime Trust	3,460	28 mars 2025	50	50	
Reliant Trust	4,330	9 janv. 2025	1 750	1 725	
Reliant Trust	4,210	24 janv. 2025	2 450	2 416	
Rideau Trail Funding Trust	3,460	11 juin 2025	3 750	3 687	
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,810	19 mars 2025	5 000	4 907	
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,830	20 mars 2025	7 000	6 867	
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,760	24 mars 2025	4 000	3 927	
Toyota Credit Canada Inc.	4,010	21 mai 2025	5 000	4 859	
Zeus Receivables Trust	4,110	28 mars 2025	9 211	9 027	
				104 032	37,6
TOTAL DES OBLIGATIONS ET GARANTIES				274 029 \$	99,0
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR				1 951	0,7
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS				275 980 \$	99,7
AUTRES ACTIFS, MOINS LES PASSIFS				699	0,3
ACTIF NET				276 679 \$	100,0

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE LEITH WHEELER

Notes afférentes aux états financiers – Information propre au Fonds
(montants dans les tableaux exprimés en milliers de dollars ou de parts)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

L'information propre au Fonds de marché monétaire Leith Wheeler (le « Fonds ») contenue dans les présentes doit être lue parallèlement à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information générale relative à tous les fonds d'investissement Leith Wheeler » présentée après la section « Notes afférentes aux états financiers – Information propre au Fonds ».

1. Frais de gestion et frais d'administration

En date du 18 octobre 2023, les parts de série B ont changé de désignation et sont devenues des parts de série F, et les frais de gestion ont été réduits, passant de 0,60 % à 0,40 %. Les frais de gestion à l'égard de la série F sont d'un maximum de 0,60 % jusqu'à la date de reclassement, date à laquelle ils ont été réduits à 0,40 % par année, avant la TPS/TVH, de la valeur liquidative quotidienne de la série F. Les distributions sur les frais de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 se sont élevées à environ néant (1 000 \$ en 2023).

Les frais de gestion et les frais d'administration de chaque série du Fonds sont payables au gestionnaire et calculés selon les pourcentages annuels suivants de la valeur liquidative quotidienne de chaque série du Fonds, compte non tenu de la TPS/TVH. Les frais d'administration s'appliquent depuis le 1^{er} novembre 2023. Avant cette date, il n'y avait aucuns frais d'administration.

Frais	Série A	Série F
Frais de gestion	*	0,40 %
Frais d'administration	0,02 %	0,02 %

* Les porteurs de parts de la série A paient des frais de gestion négociés

2. Retenue d'impôt à la source et autres impôts

Certains revenus de dividendes et d'intérêts reçus par le Fonds sont assujettis à une retenue d'impôt imposée par le pays d'origine. Au cours de l'exercice, les taux de retenues d'impôt à la source se situaient entre 0 % et 35 % (entre 0 % et 35 % en 2023).

Le Fonds dispose de pertes en capital de néant (néant en 2023) pouvant servir à réduire les gains en capital d'exercices futurs. Le Fonds dispose de pertes autres qu'en capital de néant (néant en 2023) pouvant servir à réduire le montant net des gains en capital ou autres qu'en capital réalisés au cours d'exercices futurs.

FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE LEITH WHEELER

Notes afférentes aux états financiers – Information propre au Fonds
(montants dans les tableaux exprimés en milliers de dollars ou de parts)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

3. Parts rachetables

En date du 18 octobre 2023, les parts de série B des Fonds ont changé de désignation et sont devenues des parts de série F. Les transactions suivantes ont porté sur les parts rachetables du Fonds au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 :

	Parts en circulation à l'ouverture de l'exercice	Émissions au cours de l'exercice	Émissions au réinvestissement des distributions	Rachats au cours de l'exercice	Parts en circulation à la clôture de l'exercice
Série A :					
2024	30 076	75 519	1 235	(79 268)	27 562
2023	20 080	56 077	1 133	(47 214)	30 076
Série F* :					
2024	62	210	3	(169)	106
2023	2 687	464	41	(3 130)	62

* En date du 18 octobre 2023, les parts de série B ont changé de désignation et sont devenues des parts de série F.

4. Gestion du risque financier

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un revenu et à préserver le capital en investissant essentiellement dans des titres émis par des sociétés et des gouvernements canadiens dont l'échéance peut atteindre un an.

Le Fonds est exposé à divers types de risques financiers liés à ses stratégies de placement, à ses instruments financiers et au marché dans lequel il investit. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché qui comprend le risque de taux d'intérêt. Le Fonds n'est pas exposé à des risques importants en matière de change ni à d'autres risques de prix.

Une analyse détaillée des risques auxquels le Fonds est exposé est présentée à la note 6, sous « Information générale relative à tous les fonds d'investissement Leith Wheeler ». Les risques financiers propres au Fonds sont examinés plus en détail ci-dessous.

a) Risque de crédit

La majeure partie du risque de crédit auquel le Fonds est exposé est concentrée dans les titres de créance. Le risque de crédit lié aux autres instruments financiers n'est pas considéré comme important.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds investissait également dans des titres de créance ayant reçu les notations de crédit suivantes :

	2024	2023
Notations :		
AAA	24,7 %	30,9 %
AA	61,4 %	30,8 %
A	11,0 %	38,3 %
BBB	1,8 %	-
Inférieure à BBB	1,1 %	-
Total	100,0 %	100,0 %

FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE LEITH WHEELER

Notes afférentes aux états financiers – Information propre au Fonds
(montants dans les tableaux exprimés en milliers de dollars ou de parts)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

4. Gestion du risque financier (suite)

a) Risque de crédit (suite)

Les notations proviennent de Standard & Poor's, Moody's, Fitch et/ou Dominion Bond Rating Services. Lorsqu'une ou plusieurs notations sont attribuées à un titre, la notation la plus courante est utilisée.

b) Risque de liquidité

Les parts rachetables du Fonds sont payables à vue. Les autres passifs du Fonds échoient en deçà d'un délai de douze mois suivant la clôture de l'exercice du Fonds.

c) Risque de marché

i) Risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt, en fonction de l'échéance des placements au 31 décembre :

	2024	2023
Échéance	% du total des titres de créance	% du total des titres de créance
Moins de 1 an	100,0 %	100,0 %
Total des titres de créance	100,0 %	100,0 %

Le gestionnaire a déterminé qu'une fluctuation des taux d'intérêt de 1 % est raisonnablement possible, compte tenu de la conjoncture économique dans laquelle le Fonds exerce ses activités. Aux 31 décembre 2024 et 2023, si les taux d'intérêt avaient augmenté ou diminué de 1 %, tous les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux parts rachetables aurait augmenté ou diminué d'environ 482 000 \$ et 868 000 \$, respectivement. En pratique, les résultats réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

5. Juste valeur des instruments financiers

Une analyse générale de l'évaluation de la juste valeur du Fonds est présentée à la note 7, sous « Information générale relative à tous les fonds d'investissement Leith Wheeler ».

a) Hiérarchie des justes valeurs – instruments financiers évalués à la juste valeur

Le tableau suivant analyse les instruments financiers évalués à la juste valeur à la date de clôture en fonction du niveau de la hiérarchie des justes valeurs auquel correspond leur évaluation. Les montants sont fondés sur les valeurs comptabilisées dans l'état de la situation financière.

Toutes les évaluations de la juste valeur ci-dessous sont récurrentes.

31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Billets à court terme	- \$	275 980 \$	- \$	275 980 \$
31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Billets à court terme	- \$	297 280 \$	- \$	297 280 \$

FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE LEITH WHEELER

Notes afférentes aux états financiers – Information propre au Fonds
(montants dans les tableaux exprimés en milliers de dollars ou de parts)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

5. Juste valeur des instruments financiers (suite)

a) Hiérarchie des justes valeurs – instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

En 2024 et 2023, aucun instrument financier n'a été transféré entre les trois niveaux.

La valeur comptable de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds se rapproche de la juste valeur en raison du fait qu'elles sont évaluées au prix de rachat et sont classées au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE LEITH WHEELER

Notes afférentes aux états financiers – Information générale relative à tous les Fonds d'investissement Leith Wheeler
(montants dans les tableaux exprimés en milliers de dollars ou de parts)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

1. Entités présentant l'information financière

Les Fonds d'investissement Leith Wheeler (individuellement, « un Fonds », et collectivement, « les Fonds ») sont des émetteurs assujettis canadiens et se composent des Fonds suivants :

Fonds	Établissement
Fonds équilibré Leith Wheeler	22 septembre 1987
Fonds canadien de dividendes Leith Wheeler	21 décembre 2010
Fonds d'actions canadiennes Leith Wheeler	27 avril 1994
Fonds d'actions canadiennes avec contrainte carbone Leith Wheeler	27 septembre 2017
Fonds avantage de sociétés Leith Wheeler	29 mai 2015
Fonds d'obligations à rendement élevé Leith Wheeler	27 mai 2015
Fonds avantage et revenu Leith Wheeler	21 décembre 2010
Fonds d'actions internationales plus Leith Wheeler	31 octobre 2007
Fonds de marché monétaire Leith Wheeler	27 avril 1994
Fonds multi-crédit Leith Wheeler	30 mai 2017
Fonds d'actions privilégiées Leith Wheeler	22 mai 2018
Fonds d'actions américaines petite/moyenne capitalisation Leith Wheeler	27 octobre 2016

Les Fonds ont été établis sous le régime des lois de la Colombie-Britannique aux termes de différents actes de fiducie intervenus entre Conseillers en placements Leith Wheeler Ltée, à titre de gestionnaire (le « gestionnaire »), et La Société Canada Trust, à titre de fiduciaire. Le fiduciaire actuel des Fonds est la Compagnie Trust CIBC Mellon et leur dépositaire est CIBC Mellon.

Les actes de fiducie de tous les Fonds ci-dessus prévoient un nombre illimité de séries et un nombre illimité de parts de chaque série. Actuellement, les séries de parts autorisées et émises sont les suivantes : série A, série A (couverte en \$ CA), série F, série F (couverte en \$ CA) et série I.

Les parts de série A ne comportent aucuns frais de gestion. Les porteurs des parts d'une série versent directement au gestionnaire des frais négociés. Ces parts sont offertes à des investisseurs satisfaisant à certains critères relatifs à la nature des investisseurs et à certains autres aspects établis par le gestionnaire. Les parts de série F et de série F (couverte en \$ CA) font l'objet de frais de gestion et sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de série I font l'objet de frais de gestion réduits et sont offertes aux investisseurs ayant des comptes auprès de courtiers ayant conclu une entente fondée sur des frais avec le gestionnaire.

En 2023, les parts de série B des Fonds ont été reclassées ou ont changé de désignation et sont devenues des parts de série F.

Après le reclassement ou le changement de désignation pour la série F, les parts de série B ne sont plus en circulation.

L'information qui figure dans les présents états financiers et les notes y afférentes se rapporte aux exercices clos les 31 décembre 2023 et 2024. Dans le cas de l'exercice d'établissement d'un Fonds ou d'une série, le terme « période » représente la période allant de l'établissement au 31 décembre de l'exercice en cause.

Dans les présentes, l'information générale se rapportant à tous les Fonds doit être lue en parallèle avec la section « Notes afférentes aux états financiers – Information propre au Fonds » de chaque Fonds respectif.

Les Fonds sont des fiducies établies au Canada. L'adresse du siège social des Fonds est le 1500-400 Burrard Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3A6.

FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE LEITH WHEELER

Notes afférentes aux états financiers – Information générale relative à tous les Fonds d'investissement Leith Wheeler
(montants dans les tableaux exprimés en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Les états financiers des Fonds ont été établis selon les normes IFRS de comptabilité. La publication des états financiers a été approuvée par le gestionnaire le 28 mars 2025.

b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf en ce qui concerne les placements et les dérivés, lesquels sont évalués à la juste valeur.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les souscriptions, les rachats, les cours et la performance des Fonds sont libellés en dollars canadiens, soit leur monnaie fonctionnelle et leur monnaie de présentation. Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf en ce qui concerne les placements et les dérivés, lesquels sont évalués à la juste valeur.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux normes IFRS de comptabilité exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans toute période future touchée par ces révisions.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées uniformément à toutes les périodes visées dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers

i) Comptabilisation et évaluation

Les instruments financiers doivent être classés dans l'une des catégories suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. L'évaluation au cours de périodes ultérieures est tributaire de la catégorie dans laquelle l'instrument financier est classé. Les coûts d'opérations sont inclus dans la valeur comptable initiale des instruments financiers, à l'exception des instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels les coûts d'opérations sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de l'opération, soit la date à laquelle les Fonds deviennent partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les Fonds décomptabilisent un passif financier lorsque les obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE LEITH WHEELER

Notes afférentes aux états financiers – Information générale relative à tous les Fonds d'investissement Leith Wheeler
(montants dans les tableaux exprimés en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

i) Comptabilisation et évaluation (suite)

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière, si et seulement si les Fonds ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Un actif financier qui est un instrument d'emprunt est évalué au coût amorti s'il satisfait aux deux conditions suivantes, à savoir :

- si la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, et
- si les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Un actif financier qui est un instrument d'emprunt est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il satisfait aux deux conditions suivantes, à savoir :

- si la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers, et
- si les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, comme il est décrit précédemment, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les titres de capitaux propres sont évalués à la JVRN. Au moment de la comptabilisation initiale, le Fonds peut choisir de désigner irrévocablement les actifs financiers qui, autrement, remplissent les conditions pour l'évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net si, ce faisant, il aboutit à des informations d'une pertinence accrue.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, à moins que le Fonds ne change le modèle économique qu'il suit pour la gestion des actifs financiers, auquel cas tous les actifs financiers concernés sont reclassés le premier jour de la première période de présentation de l'information financière suivant le changement de modèle économique.

Les Fonds n'ont classé aucun actif financier à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE LEITH WHEELER

Notes afférentes aux états financiers – Information générale relative à tous les Fonds d'investissement Leith Wheeler
(montants dans les tableaux exprimés en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

i) Comptabilisation et évaluation (suite)

Un passif financier est généralement évalué au coût amorti, sous réserve d'exceptions qui peuvent permettre un classement à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces exceptions incluent les passifs financiers qu'il est obligatoire d'évaluer à la juste valeur par le biais du résultat net, comme les passifs dérivés. Au moment de la comptabilisation initiale, les Fonds peuvent désigner irrévocablement un passif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si, ce faisant, ils aboutissent à des informations d'une pertinence accrue.

ii) Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont ultérieurement évalués à leur juste valeur à la clôture de chaque période, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans l'état du résultat global de la période au cours de laquelle elles surviennent. Les actifs financiers dérivés et les passifs financiers dérivés du Fonds ainsi que ses placements dans des titres sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les instruments dérivés cotés et les titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de clôture. Les Fonds utilisent le dernier cours pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les Fonds ont pour politique de comptabiliser les transferts entre les divers niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à compter de la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les instruments dérivés qui ne sont pas négociés en bourse, est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation utilisées comprennent le recours à des opérations comparables récentes conclues dans des conditions de concurrence normale, l'utilisation d'autres instruments identiques en substance, des analyses des flux de trésorerie actualisés, ainsi que d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par des intervenants du marché qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables. Si, de l'avis du gestionnaire, la valeur de l'actif ou du passif financier est inexacte, peu sûre ou ne peut être obtenue facilement, la juste valeur est estimée à partir de l'information présentée la plus récente sur un actif ou un passif financier semblable.

FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE LEITH WHEELER

Notes afférentes aux états financiers – Information générale relative à tous les Fonds d'investissement Leith Wheeler
(montants dans les tableaux exprimés en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

iii) Coût amorti

Les actifs et passifs financiers classés au coût amorti sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts d'opérations directement attribuables. La comptabilisation subséquente se fait au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur. Les Fonds classent la trésorerie, les dividendes à recevoir, les intérêts à recevoir, les souscriptions à recevoir, les montants à recevoir de courtiers, les découverts bancaires, les frais de gestion à payer, les frais d'administration à payer, les rachats à payer, les montants à payer à des courtiers et les distributions à payer comme étant évalués au coût amorti.

b) Parts rachetables

Les Fonds classent les instruments financiers émis comme des passifs financiers ou des instruments de capitaux propres selon la substance des conditions contractuelles des instruments en cause. Les titres rachetables des Fonds comportent de multiples obligations contractuelles dissemblables et confèrent aux porteurs de titres le droit de demander le rachat de leur participation dans les Fonds pour un montant de trésorerie égal à leur quote-part de la valeur liquidative du Fonds. Ils répondent donc aux critères de classement à titre de passifs financiers selon la norme IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de titres est présentée au montant du rachat. Les parts rachetables sont désignées comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, car elles sont gérées et leur rendement est évalué en fonction de la juste valeur.

Elles donnent aux investisseurs le droit d'exiger le rachat, sous réserve des liquidités disponibles, en échange de trésorerie à un prix par part établi selon les politiques d'évaluation des Fonds chaque date de rachat. Les distributions aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées dans le résultat global lorsqu'elles sont autorisées et ne dépendent plus de la volonté du gestionnaire.

c) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (à l'exclusion des distributions)

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (à l'exclusion des distributions) est calculée en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, avant d'en soustraire les distributions comptabilisées dans le résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

d) Monnaie étrangère

Les placements libellés en monnaies étrangères et les autres actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux cours de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de placements ainsi que les produits et les charges liés aux opérations libellées en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de transaction. Les profits et les pertes réalisés sur les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE LEITH WHEELER

Notes afférentes aux états financiers – Information générale relative à tous les Fonds d'investissement Leith Wheeler
(montants dans les tableaux exprimés en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

e) Comptabilisation des produits

Les revenus d'intérêts aux fins de distribution sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date à laquelle le droit de percevoir le paiement est établi, c'est-à-dire, en règle générale, dans le cas de titres cotés, la date ex-dividende. Le « revenu de fonds d'investissement » comprend le revenu distribué des fonds d'investissement sous-jacents et est comptabilisé à la date de distribution. Les opérations de portefeuille sont constatées à la date de l'opération. Les profits et les pertes réalisés sur la vente de placements ainsi que la variation de la plus-value ou de la moins-value latente des placements sont établis en fonction du coût moyen de chaque placement. Les distributions reçues d'un fonds sous-jacent sont incluses dans les revenus d'intérêts, les revenus de dividendes et les profits réalisés (pertes réalisées) à la vente de placements, selon le cas, à la date ex-dividende ou à la date de distribution.

f) Impôt sur le résultat

Les Fonds sont admissibles à titre de fiducies de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du bénéfice net aux fins du calcul de l'impôt des Fonds et des gains en capital nets réalisés pendant une période donnée doit être distribuée aux porteurs de parts de telle manière que les Fonds n'ont aucun impôt sur le résultat à payer. En conséquence, les Fonds ne comptabilisent aucun impôt sur le résultat.

Les pertes en capital nettes peuvent être reportées en avant indéfiniment pour servir à réduire les gains en capital réalisés nets futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant un maximum de 20 ans pour réduire le bénéfice imposable futur.

4. Transactions entre parties liées

a) Frais de gestion

Les Fonds paient au gestionnaire des frais de gestion calculés quotidiennement et versés mensuellement à titre de rémunération de ses services. Les Fonds ne paient pas de frais de gestion à l'égard des parts de série A. Les porteurs des parts de série A paient directement au gestionnaire des frais négociés, hors du Fonds en cause, à l'égard de services de gestion de placements.

b) Charges d'exploitation

Le gestionnaire a également droit au remboursement de charges d'exploitation raisonnables engagées pour le compte des Fonds relativement aux services de tenue des registres et d'agents des transferts, aux services d'inscription des dividendes et des distributions au crédit des porteurs, aux services requis pour la présentation d'information et de rapports aux porteurs de parts et pour la tenue d'assemblées des porteurs de parts, au comité d'examen indépendant, à des charges d'intérêts, des honoraires de comptabilité, d'audit et de tenue de livres, des honoraires juridiques, ainsi que des charges au titre des services de garde et de dépôt. Les Fonds paient des commissions de courtage, des coûts d'opérations et les taxes applicables.

FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE LEITH WHEELER

Notes afférentes aux états financiers – Information générale relative à tous les Fonds d'investissement Leith Wheeler
(montants dans les tableaux exprimés en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

4. Transactions entre parties liées (suite)

b) Charges d'exploitation (suite)

À l'occasion, le gestionnaire a pris en charge certaines charges engagées pour le compte des Fonds, auquel cas ces montants sont présentés comme une déduction des charges dans l'état du résultat global du Fonds concerné. Le gestionnaire n'a aucune obligation juridique de poursuivre ces dispositions et peut y mettre fin en tout temps.

Depuis le 1^{er} novembre 2023, les Fonds paient des frais d'administration fixes au gestionnaire. Les frais d'administration fixes sont calculés et cumulés quotidiennement en tant que pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des Fonds. Le gestionnaire, à son tour, paie certaines charges d'exploitation des Fonds. Ces frais comprennent, sans s'y limiter : les frais annuels, les jetons de présence aux réunions tenues dans le cours normal des activités et le remboursement des frais engagés dans le cours normal des activités pour les membres du CEI; les frais de comptabilité et d'évaluation des Fonds; les frais de garde; les honoraires des auditeurs et des conseillers juridiques; et les frais de préparation et de distribution des rapports financiers annuels et intermédiaires, des prospectus, des aperçus du fonds et des communications avec les investisseurs.

c) Placements dans les fonds sous-jacents

Certains Fonds peuvent investir dans des parts d'autres Fonds gérés par le gestionnaire (les « fonds sous-jacents »). Un Fonds n'investira pas dans les parts d'un fonds sous-jacent s'il est tenu de payer des frais de gestion ou des frais incitatifs à l'égard de ce placement qui, selon le jugement d'une personne raisonnable, constitueraient une répétition des frais déjà acquittés par le fonds sous-jacent pour le même service. Dans la mesure où un Fonds investit dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire, les frais payables par les fonds sous-jacents s'ajoutent aux frais payables par le Fonds. Toutefois, un Fonds ne peut investir que dans un ou plusieurs fonds sous-jacents, à condition qu'aucuns frais de gestion ni aucune commission de performance qui dédoubleraient des frais payables par le fonds sous-jacent pour le même service ne soient payables. Se reporter aux renseignements sur la participation dans les fonds sous-jacents dans la section « Information propre au Fonds » suivant les états financiers de chaque Fonds pour obtenir de l'information se rapportant à chaque Fonds.

5. Gestion du capital

Les parts rachetables émises par les Fonds constituent le capital des Fonds. Le capital des Fonds n'est assujéti à aucune restriction d'origine interne ou externe. En matière de gestion des parts rachetables, les Fonds ont pour objectif de veiller à établir un environnement stable lui permettant de maximiser le rendement offert aux investisseurs et de gérer le risque de liquidité découlant des rachats.

FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE LEITH WHEELER

Notes afférentes aux états financiers – Information générale relative à tous les Fonds d'investissement Leith Wheeler
(montants dans les tableaux exprimés en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

6. Gestion du risque financier

Une analyse générale des risques financiers auxquels sont exposés les Fonds est présentée ci-après. Se reporter à l'analyse de la gestion du risque financier (note 4) dans la section « Information propre au Fonds » suivant les états financiers de chaque Fonds pour obtenir de l'information se rapportant à chaque Fonds.

Cadre de gestion des risques

Les Fonds utilisent des instruments financiers pour réaliser leurs objectifs de placement respectifs. Les placements des Fonds sont présentés dans l'inventaire du portefeuille respectif de chaque Fonds, lequel regroupe les titres en fonction du type d'actif, de la région ou du segment de marché. L'utilisation d'instruments financiers expose les Fonds à différents risques liés aux instruments financiers. Les pratiques des Fonds en matière de gestion des risques comprennent l'établissement de politiques de placement visant à limiter l'exposition aux risques liés aux instruments financiers et le recours à des conseillers en placement professionnels et chevronnés pour investir le capital des Fonds dans des titres, en respectant les contraintes des politiques de placement. Le gestionnaire suit constamment le rendement des Fonds et la conformité aux politiques de placement.

Les risques importants liés aux instruments financiers auxquels sont exposés les Fonds, ainsi que les pratiques précises en matière de gestion de ces risques, sont examinés ci-après.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'un engagement ou d'une obligation qu'elle a contracté avec les Fonds, donnant lieu à une perte financière pour ceux-ci. Il découle principalement des titres de créance détenus, des actifs financiers dérivés, de la trésorerie, de même que des autres débiteurs à payer aux Fonds. La valeur comptable de ces instruments financiers comptabilisée dans les états de la situation financière représente l'exposition maximale du Fonds au risque de crédit.

La stratégie de gestion des risques des Fonds consiste à investir principalement dans des titres de créance d'émetteurs dont la qualité du crédit est élevée et à limiter le montant de l'exposition au risque de crédit se rapportant à toute société émettrice en particulier.

Le risque de crédit est atténué en investissant principalement dans des instruments ayant une notation. Les Fonds reçoivent des mises à jour quotidiennes des notations, qui sont examinées en conséquence. Le risque de crédit est suivi quotidiennement par le gestionnaire conformément aux politiques de placement des Fonds. Si le risque de crédit n'est pas conforme à la politique ou aux lignes directrices de placement d'un Fonds, le gestionnaire doit alors rééquilibrer le portefeuille dès que possible.

Les activités des Fonds peuvent donner lieu à un risque de règlement. Le risque de règlement est le risque de perte attribuable au défaut d'une entité de s'acquitter de ses engagements de remettre de la trésorerie, des titres ou d'autres actifs selon les dispositions contractuelles. En ce qui concerne la majeure partie des transactions, les Fonds atténuent ce risque en effectuant les règlements par l'intermédiaire d'un courtier pour s'assurer qu'une transaction est réglée uniquement lorsque les deux parties ont respecté leurs obligations contractuelles de règlement.

FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE LEITH WHEELER

Notes afférentes aux états financiers – Information générale relative à tous les Fonds d'investissement Leith Wheeler
(montants dans les tableaux exprimés en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

6. Gestion du risque financier (suite)

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les Fonds éprouvent des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La politique des Fonds et la démarche adoptée par le gestionnaire pour gérer le risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, qu'ils disposent toujours des liquidités suffisantes pour honorer leurs engagements à l'échéance, y compris les rachats estimés de parts, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher la réputation des Fonds.

Le prospectus des Fonds prévoit les rachats quotidiens en trésorerie de parts rachetables, de sorte que les Fonds sont exposés au risque de liquidité lié à la satisfaction des rachats demandés par les porteurs de parts à tout moment.

Le risque de liquidité est géré en investissant la majeure partie des actifs d'un Fonds dans des placements négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément réalisés. En outre, les Fonds conservent suffisamment de trésorerie pour maintenir leur liquidité. Les Fonds sont également assujettis aux exigences du Règlement NI 81-102, de sorte que chacun des Fonds ne peut acquérir un actif illiquide si, immédiatement après l'achat, plus de 10 % de l'actif net du Fonds en cause, établi à la valeur de marché à la date de l'achat, se composent d'actifs illiquides.

c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, les cours de change et les prix des instruments de capitaux propres, influent sur les produits des Fonds ou la juste valeur des instruments financiers qu'ils détiennent.

Le risque de marché des Fonds est géré quotidiennement par le gestionnaire conformément aux politiques et aux procédures en vigueur.

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier portant intérêt fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. En général, lorsque les taux d'intérêt augmentent, la juste valeur des instruments financiers portant intérêt diminue. Les instruments financiers assortis d'une échéance à plus long terme comportent généralement un risque de taux d'intérêt plus élevé.

Les pratiques de gestion du risque de taux d'intérêt comprennent l'établissement de cibles de duration fondées sur les indices de référence pertinents et le suivi des durations des Fonds en fonction de ces références. Si une augmentation des taux d'intérêt est prévue, les durations des Fonds peuvent être raccourcies pour limiter les pertes éventuelles. À l'opposé, si une diminution des taux d'intérêt est prévue, les durations des Fonds peuvent être prolongées pour accroître les gains éventuels.

FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE LEITH WHEELER

Notes afférentes aux états financiers – Information générale relative à tous les Fonds d'investissement Leith Wheeler
(montants dans les tableaux exprimés en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

6. Gestion du risque financier (suite)

ii) Risque de change

Le risque de change désigne le risque que la valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle des Fonds fluctue en raison de variations des cours de change. Les titres négociés sur des bourses à l'étranger sont exposés au risque de change puisque les cours libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle des Fonds pour en établir la juste valeur.

Le gestionnaire peut atténuer le risque de change par l'utilisation de contrats de change couvrant les expositions aux monnaies étrangères.

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que ceux découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ce soit par suite de facteurs propres à un placement individuel ou à son émetteur, ou de facteurs touchant tous les instruments négociés sur le marché.

L'autre risque de prix est atténué par le gestionnaire par une sélection prudente de titres en fonction des limites établies et le risque de prix des Fonds est géré en diversifiant le portefeuille du Fonds respectif. Le gestionnaire suit quotidiennement les positions d'ensemble de marché des Fonds, lesquelles sont maintenues dans des fourchettes établies.

7. Juste valeur des instruments financiers

a) Modèles d'évaluation

Les Fonds évaluent la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs suivante reflétant l'importance des données servant à évaluer la juste valeur.

Niveau 1 : les données qui correspondent à des prix cotés sur des marchés actifs (non ajustés) pour des instruments identiques.

Niveau 2 : les données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix).

Niveau 3 : les données non observables.

Les justes valeurs des actifs financiers et des passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs sont fondées sur les cours cotés sur un marché ou les cours offerts par un courtier. Les prix observables et les données d'entrée des modèles peuvent généralement être obtenus sur le marché à l'égard des titres de créance et de capitaux propres cotés et de dérivés négociés en bourse, comme les contrats à terme. La disponibilité de prix observables sur le marché et des données d'entrée des modèles réduit la nécessité de recourir au jugement et aux estimations de la direction et réduit l'incertitude associée à l'établissement des justes valeurs. Lorsque les cours de marché observables et les données d'entrée des modèles ne sont pas disponibles, les Fonds établissent les justes valeurs au moyen d'autres techniques d'évaluation. L'objectif des techniques d'évaluation est d'arriver à une évaluation de la juste valeur rendant compte du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE LEITH WHEELER

Notes afférentes aux états financiers – Information générale relative à tous les Fonds d'investissement Leith Wheeler
(montants dans les tableaux exprimés en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

7. Juste valeur des instruments financiers (suite)

a) Modèles d'évaluation (suite)

Se reporter à la juste valeur des instruments financiers (note 5) de la section « Information propre au Fonds » suivant les états financiers respectifs de chaque Fonds pour une analyse plus approfondie des évaluations à la juste valeur des Fonds respectifs.

b) Instruments financiers non évalués à la juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie, des dividendes à recevoir, des intérêts à recevoir, des souscriptions à recevoir, des montants à recevoir de courtiers, des découverts bancaires, des frais de gestion à payer, des frais d'administration à payer, des rachats à payer, des montants à payer à des courtiers et des distributions à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. Ces instruments financiers sont classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs parce que, bien que les cours de marché soient disponibles, il n'existe pas de marché actif pour ces instruments.

8. Honoraires d'audit

Les honoraires payés ou payables par Conseillers en placements Leith Wheeler Ltée à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et à ses cabinets membres au titre des services d'audit à l'égard des fonds qui sont des émetteurs assujettis canadiens de la famille de fonds Leith Wheeler sont les suivants :

Type de frais	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Honoraires d'audit	120 780 \$	136 425 \$
Honoraires versés au titre d'autres services	26 590 \$	10 539 \$